Saint-Brice CHARENTE BULLETIN MUNICIPAL info

**BULLETIN N° 3**
**OCTOBRE 2022**

## LE MOT DU MAIRE

Dans l'indifférence quasi générale est décédé à l'âge de 103 ans l'environnementaliste britannique James LOVELOCK, connu pour avoir alerté avant l'heure sur la crise climatique et pour son « hypothèse GAÏA » présentant la terre comme un être vivant.

Il est déjà beaucoup trop tard pour sauver la planète telle que nous la connaissons expliquait-il déjà en 2009.

On peut ou non adhérer à sa vision du monde mais ce qui est sûr c'est que la vie sur terre repose sur un équilibre extrêmement fragile et que cet équilibre aujourd'hui est rompu ; les événements climatiques exceptionnels que nous connaissons nous en apportent jour après jour la preuve.

**Dans ce bulletin vous trouverez :**

- Le compte-rendu de la réunion du conseil du 7 juin 2022.
- La modification des statuts de GRANDCOGNAC.
- Une présentation de l'activité de 2 personnes de la commune.
- Un article de l'association de GYM.
- Un article de Monsieur Jean-Marie HOFFMANN Président de l'association des Anciens Combattants.
- Un questionnaire sur le repas des aînés.

### ANCIENS COMBATTANTS

La commune s'associe à l'anniversaire des 100 ans du monument aux morts par le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association. Cette subvention contribuera à financer partiellement le coût de l'édition d'un livret.

En accord avec Monsieur HOFFMANN ce livret sera remis en Mairie aux habitants de la commune qui en feront la demande.

### FLEURS DU MONUMENT AUX MORTS

Chaque année les géraniums lierre sont arrachés avant le 11 novembre et sont remplacés par des pensées.

Les géraniums sont habituellement jetés.

Si des habitants veulent récupérer des plants ils pourront être laissés à leur disposition sur demande dans la limite du stock disponible.

(Merci de contacter la mairie ou Pascal BROCHET 2ème adjoint).

## FEU D'ARTIFICE

Après 2 reports il sera finalement tiré le 16 décembre 2022 entre 18 heures 30 et 19 heures sur un thème musical de noël, à la sortie de l'école, après l'arrivée du père noël et la retraite aux flambeaux.

## AIRE DE GRAND PASSAGE

L'étude environnementale serait terminée mais le rapport ne nous a pas été communiqué.

A mon humble avis cette aire ne verra pas le jour aux MULLONS pour des raisons simplement de sécurité.

Il semble inconcevable de vouloir créer une aire pouvant accueillir des centaines de personnes dans un secteur boisé comportant des risques élevés d'incendie.

## MES INTERVENTIONS A L'AGGLO

Compte-rendu du conseil communautaire du mercredi 29 juin 2022 approuvé le 21 septembre 2022.

Modification des statuts de Grand Cognac

Patrice VINCENT

Notifie qu'il est défavorable à 3 modifications :

- La création des parcours de randonnées.
- La création des parcours touristiques.
- L'action de portée supra-communale visant la préservation de la bio diversité.

Fonds de soutien des communes en difficulté : communes de BREVILLE, COGNAC et SAINT-SULPICE.

Les communes de BREVILLE, COGNAC et SAINT-SULPICE ont sollicité le fonds de soutien des communes en difficulté.

Ces communes remplissant l'ensemble des critères d'éligibilité, il est proposé d'accorder une aide de :

- 7500 euros à la commune de BREVILLE.
- 67500 euros à la commune de COGNAC.
- 25000 euros à la commune de SAINT-SULPICE-DE-COGNAC.

Intervention des élus :

***Patrice VINCENT***

Attire l'attention sur un sujet qui concerne un certain nombre de communes. Il a reçu des Finances Publiques l'analyse financière de la commune de SAINT-BRICE.

Lit le compte-rendu ; « La création de la communauté d'agglomération a eu pour conséquence la baisse des ressources fiscales à travers le reversement des fiscalités et par la dotation de solidarités communautaires opérées par l'EPCI. Cette dernière passe de 109000 euros en 2017 à 43000 euros en 2020. La commune a pu maintenir ses produits par les ressources fiscales, 83 % des produits en 2021 et 75 % en 2014. Grâce à des hausses successives de taux entre 2014 et 2020.

+18% pour la taxe d'habitation, +21% pour la taxe foncière non bâtie, +33 % pour la taxe foncière bâtie.

Son taux de taxe foncière ne l'écarte guère de ses voisines au nord est d'une ligne MESNAC-AMBLEVILLE, une nouvelle hausse a été votée en 2022. A cela s'ajoute donc une baisse de la dotation de L'ETAT qui est pour SAINT-BRICE de 15%. Après avoir pris connaissance de ces informations par L'AMF qui stipulaient que la baisse de la dotation de L'ETAT variait pour 2022 entre +1 et -1. »

***LE PRESIDENT***

Explique que la situation des communes est extrêmement variée et que l'agglomération a subi une baisse de dotation de L'ETAT parce que le territoire est plus riche qu'ailleurs. Il souligne que globalement toutes les mairies n'ont pas assez d'argent et elles ont toutes besoin de plus pour réaliser leurs projets, mais qu'il suffit de parcourir la CHARENTE pour se rendre compte qu'il y a des collectivités un peu plus riches, et qu'il y a des situations complètement hétérogènes au sein de cette agglomération. La dotation de solidarité en CHARENTE est versée à hauteur de 3500000 au communes et seule l'agglomération de GRAND COGNAC verse une telle somme. A comparer avec GRAND ANGOULEME qui verse seulement ou c 'est obligatoire, c'est à dire dans les communes ayant des quartiers prioritaires (LA COURONNE, SOYAUX, ANGOULEME) et c'est bien moins que 3500000 euros. Autre exemple, la communauté de communes de ROUILLAC verse « de mémoire » 150000 euros pour ses 12 communes.

Ajoute que le maintien de la solidarité est une bonne chose, et invite M. VINCENT Patrice à voir d'autres communes. A BOURG-CHARENTE la taxe foncière a déjà augmenté de 15 % parce qu'il n'en avait pas le choix puisqu'en tant que maire d'une commune, il se doit de gérer un budget.

**ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX**

A l'initiative de Pascal BROCHET la façade de la mairie a été traitée avec un produit pulvérisé par un drone.

Les lettres et les chiffres sur le fronton du bâtiment seront repeints.

Le monument aux morts sera blanchi.

**PLAN GUIDE COMMUNAL**

Un groupe de travail a été constitué pour retravailler le plan guide de la commune. Ce plan fera apparaître tout le patrimoine grand et petit ; les chemins de randonnée.

Le plan sera édité à 1000 exemplaires. Le plan sur la place sera remplacé.

L'édition est payée par la publicité des entreprises.

**ECLAIRAGE PUBLIC**

L'éclairage public sera éteint à partir de 22 heures du soir jusqu'à 7 heures du matin.

Des communes ont évalué les économies à 34%.

A titre consultatif une majorité des élus s'est prononcée pour 2022 contre l'installation des illuminations pendant les fêtes. Seules les illuminations devant les écoles seront installées.

Des efforts seront également demandés à l'association de football.

**REPAS DES AINES**

Le repas se fera au restaurant de la Courtine à Cognac. Vous trouverez dans ce journal communal un coupon à compléter et à remettre en mairie avec une date limite de retour.

Bonne lecture à toutes et à tous

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
# DU 07 JUIN 2022

| | | |
|---|---|---|
| Nombre de Conseillers | | L'an deux mil vingt-deux, le 07 juin, à 18 h 00, |
| en exercice | : 13 | le Conseil municipal de la Commune de SAINT-BRICE, |
| présents | : 9 | dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, |
| votants | : 13 | dans le respect des gestes barrières |
| | | à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrice VINCENT, Maire. |

Date de convocation du Conseil municipal : 31.05.2022

**Présents (9)** : M. VINCENT Patrice (Maire), M. RESTEROU Stéphane (1er Adjoint), M. BROCHET Pascal (2ème Adjoint), Mme DUMAS DU MASNOIR DE FORTMONT Marie (3ème Adjointe), M. CAILBAULT Alexis, M.TOUALBIA Abdallah, M. FOURNET Jacky, M. BIROLLEAU Philippe, M. SAVARIAU Emmanuel,

**Absents excusés (4)** : M.COUVIDAT Éric (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mr TOUALBIA Abdallah (Conseiller municipal), Mme BLONDIN Isabelle (Conseillère municipale) donne pouvoir à Mme DUMAS DU MASNOIR DE FORTMONT Marie (3ème Adjointe), M. GADY Philippe (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. SAVARIAU Emmanuel (Conseiller municipal), Mme LAINE Danièle donne pouvoir à M. BIROLLEAU Philippe (Conseiller municipal).

Mme DUMAS DU MASNOIR DE FORTMONT Marie est nommée secrétaire.

Monsieur le Maire, au nom du Conseil municipal et à l'ouverture de la séance du 07 juin 2022 à 18 heures présente ses condoléances à Mme LAINE Danièle et sa famille suite au décès de leur maman.

Les Compte-rendus des 12 et 15 avril 2022 sont adoptés à l'unanimité.

## 1- MISE EN PLACE du REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP), AVEC EFFET RETROACTIF AU 1ER JANVIER 2022.

M. Le Maire expose le principe du RIFSEEP dont la mise en place est obligatoire dans les Communes, Composé d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) et d'un complément indemnitaire (CIA)
Il fait lecture des paragraphes de l'Arrêté y afférant suite à l'Avis du Comité Technique du Centre De Gestion de la Charente en date du 15/11/2021.
M. BIROLLEAU intervient pour expliquer que le RIFSSEP a pour but premier d'uniformiser les données de toutes les Collectivités.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré adopte la mise en place du RIFSEEP à l'unanimité.

## *2- PERIODICITE DES VERSEMENTS, IFSE ET CIA (RIFSSEP)*

M. Le Maire fait état d'un Agent qui, auparavant, percevait ses indemnités mensuellement. l'IFSE sera bien versé mensuellement à l'ensemble du personnel et le CIA annuellement.

M. BIROLLEAU intervient pour s'assurer du caractère rétroactif au 1er janvier 2022 du versement du

RIFSEEP ; réponse affirmative de M. Le Maire.

## *3- DECISION MODIFICATIVE BUDGET BIBLIOTHEQUE*

M. Le Maire dit qu'il a oublié le Budget Achat de livres alloué à la Bibliothèque, lors de l'élaboration du Budget de la Commune.

Une décision modificative doit être prise en ce sens au regard du mail adressé par M. DANEY de la Trésorerie, datant du mardi 7 juin 2022.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré adopte la Décision Modificative à l'unanimité.

## *4- PARTICIPATION DE LA COMMUNE, A HAUTEUR DE 50% DU PRIX DES FILETS DU TERRAIN DE FOOTBALL ACHETES PAR L'ASSOCIATION AL SAINT BRICE*

L'Association « AL ST-BRICE » demande une participation de la Commune pour l'achat de 2 filets Football, montant de la facture : 345 € du 16/03/2022.

M. Le Maire explique qu'il s'agit d'un complément de subvention requérant une délibération comme stipulé par M. DANEY de la Trésorerie, dans son mail du 31 mai 2022 ; la Commune interviendrait pour moitié soit 345/2 = 172.50€.

M. CAILBAUT Alexis est contre

M. Le Maire ajoute que les factures d'électricité et d'eau relatives à l'entretien des Terrains de Football sont déjà conséquentes.

M. Stéphane RESTEROU intervient en disant que la sécurité était posée et avait signalé le danger, pour les joueurs, des filets abîmés.

M. BIROLLEAU argumente que le Terrain profite aux enfants de la Commune qui s'y rendent librement, ce à quoi M. Le Maire argue le peu de licenciés communaux.

M. BIROLLEAU demande le rapport avec les enfants.

M. Le Maire répond et avance le principe de la Responsabilité civile

M. BIROLLEAU insiste sur le fait que la Commune doit laisser aux jeunes, la possibilité de profiter du Terrain plutôt que d'aller faire des Rodéos.

M. Le Maire : l'Association gère les Terrains et, en cas d'accident, ce ne sera pas M. BIROLLEAU le responsable mais bel et bien Le Maire de la Commune. M. Le Maire rencontrera le Président du Club de Football afin de définir la responsabilité de chacun.

M. BIROLLEAU : on va chercher des poux

M. Le Maire : Il n'y a et il n'y aura qu'un seul responsable, moi-même, si les responsabilités ne sont pas clairement définies.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré adopte la participation à la majorité absolue des voix (12 voix pour) avec 1 voix contre, celle de M. CAILBAUT Alexis.

## *5- AIRE DE LA TRACHE : AVENANT N°1 A LA CONVENTION RELATIVE A L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS COMMUNAUTAIRES POUR LE REGLEMENT DES PRESTATIONS DE SERVICES ENTRE LE 1ER JANVIER 2021 ET LE 31 MARS 2022*

Cet avenant permet à la Commune de récupérer 5260.10€

Le Conseil municipal après en avoir délibéré adopte l'Avenant n°1 à l'unanimité.

## 6- GRDF : VERSEMENT DE 440 € CORRESPONDANT A LA REDEVANCE POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RODP), établie par Décret n°2007-606 du 25

**avril 2007 sur notre Collectivité <u>au titre de l'année 2022</u>**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 portant sur les dispositions relatives à la redevance d'occupation du domaine public communal par les ouvrages de distribution de gaz naturel pour l'année 2022.

Le montant annuel est calculé selon la longueur de canalisation à prendre en compte, soit : 6 739 m, pour un taux de 0,035 € le mètre et un taux de revalorisation cumulé au 25/04/2007 de 1,31 soit :

RODP 2021 = (0,035 x 6 739 + 100) x 1,31 = 440 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'émettre le titre de recettes correspondant pour le montant de la redevance de 440 €.

Avant de passer aux questions diverses, M. BIROLLEAU souhaite que la Secrétaire, Christine HAMON, se présente à la réunion, ce qu'elle fait.

---

## <u>Questions diverses</u>

# 1. *Vente Maison de M. Jean-Claude BLANCHON

M. Le Maire expose le problème de la chaudière,

En plus du Budget qui, en 2023-2024 sera compliqué à élaborer, la vente amènerait des liquidités à la Commune.

M. BIROLLEAU :

Il faut honorer la Parole de M. BLANCHON qui a légué 266000€ et une maison estimée à 90 000 €, aujourd'hui, 3 ans après sa mort, rien n'est fait

M. Le Maire : Vous étiez dans le Conseil précédent M. BIROLLEAU !

M. BIROLLEAU : Je défends la Mémoire de M. BLANCHON et rappelle que la précédente Mandature avait refusé cette vente. Il faut honorer ses dernières volontés

M. Le Maire : Vous plaisantez ? L'Immobilier va se dégrader au fil du temps, et nécessitera des réparations qui pourraient être importantes. Je raisonne sur un plan financier, c'est mon rôle ! L'Equipe municipale actuelle a hérité d'un passif de l'ancienne Municipalité, c'est ainsi.

M. BIROLLEAU : On n'honorera jamais les machines, l'assurance-vie, l'épargne ?

M. Le Maire : 90 000€ ont été dépensés à tout va par l'ancienne Municipalité

Vous devez savoir que cette donation a permis d'assainir les comptes de la Commune.

A l'Époque avec des travaux dans la Salle des fêtes non aboutis, on aurait dû vous entendre vous exprimer.

M. BIROLLEAU : Arrêtez de me rabaisser

M. Le Maire : C'est facile !

Les petites machines resteront la propriété de la Commune. Elles seront mises à l'abri dans le Presbytère pour l'instant.

M. SAVARIAU : Je ne comprends pas, les autres Communes achètent du Patrimoine immobilier

M. Le Maire : J'ai, entre les mains, l'analyse financière de la Commune de Saint-Brice de 2011 à 2021 qui m'a été communiquée par le Trésorier. La situation de la Commune est très loin d'être satisfaisante sur cette période.

La vente de la maison de M. Jean-Claude BLANCHON est notée à l'intérieur de l'analyse.

M. BIROLLEAU : La Salle des fêtes aurait pu être vendue.

M. Le Maire à M. BIROLLEAU : Vous vouliez une Salle des fêtes d'une capacité de 200 à 300 personnes

M. TOUALBIA Abdallah : Vous avez donné votre point de vue, chacun peut donner le sien Ma vision personnelle serait de réhabiliter la maison

M. FOURNET Jacky : Transformer la maison en Musée

M. Le Maire : C'est impossible par rapport aux normes de sécurité

M. BIROLLEAU : On ne met pas la charrue avant les bœufs, il n'y a pas une once de réflexion !

M. Le Maire : Merci !

M. FOURNET Jacky : Et si dans 10 ans, elle n'est pas vendue ?

M. Le Maire : Il y a déjà des demandes

M. BIROLLEAU : Si on attend un projet sérieux, la maison va dans un ensemble

M. Le Maire : Soyez constructif !

M. TOUALBIA Abdallah : Il faut prendre une décision ce soir pour la vente

M. Le Maire : Un projet de Salle des fêtes est un projet qui se concrétise sur 2 Mandats. Ce projet actuel, relancé en 2020, il y a 2 ans, vient juste de démarrer. Créer un espace d'exposition demande du temps et de l'argent.

M. BIROLLEAU s'oppose à la vente de la maison

M. Le Maire : Demandez l'avis du Trésorier !

Vous êtes contre la Vente ? Il s'agit, aujourd'hui d'une libre discussion ; la décision de la vente sera prise lors d'un prochain Ordre du jour

M. BIROLLEAU : On va procéder par vote ?

M. Le Maire : On va clore le débat qui n'en est pas un, il faut raisonner sur un plan financier.

M. BIROLLEAU : Voire créer une Association ou une Commission

M. Le Maire : Il faut être concret

M. TOUALBIA Abdallah propose un Conseil Extraordinaire

M. Le Maire : Si vous souhaiter honorer la mémoire de M. BLANCHON, la meilleure façon de le faire est d'appeler la Salle des fêtes « M. BLANCHON »

M. BIROLLEAU : Ce n'est pas dans ses volontés

M. Le Maire : Les petites machines sont et resteront la propriété de la Commune.

## 2. *Permanence Bureau de vote le 12 juin 2022

M. SAVARIAU Emmanuel refuse sa convocation à la Permanence « Je ne viendrai pas »

M. Le Maire : C'est une obligation, je le ferai constater

Et je demande que tous les Élus soient présents aux 2 tables de dépouillement !

## 3. *Flow des Gabariers 25 juin

Présence de M. TOUALBIA Abdallah, et des Élus qui le veulent, au niveau de l'Écluse à partir du passage du premier nageur à 12H45

M. TOUALBIA : Acquiesce, voir la possibilité d'une proposition d'animation.

### *1. *18 JUIN, RANDONNEE GOURMANDE*

M. TOUALBIA : C'est clos

Mme DUMAS DU MASNOIR DE FORTMONT Marie : Non, ça a été fait à l'envers, les contrats avant le reste ; M. Le Maire doit les signer avant la déclaration à la SACEM ; mais ça va se régler

M. TOUALBIA Abdallah : J'ai fait l'effort de venir un jour férié Mme DUMAS
DU MASNOIR DE FORTMONT Marie : Moi aussi !

M. TOULBIA Abdallah : Il n'y a que 120 barquettes possibles, même chose ça a été fixé avant les inscriptions

## 4. *Parenthèse sur la distribution du Bulletin municipal et la participation de chacun

M. BIROLLEAU Philippe : aborde le sujet du Terrain des Vignes dans le Compte-rendu du Conseil municipal

M. Le Maire : La séance est close

M. SAVARIAU Emmanuel : L'Association de Chasse ne paraît pas dans la liste des Associations…

M. Le Maire : Le débat est clos

---

### 1. La séance est levée à 19h00

***

# STATUTS ET INTERET COMMUNAUTAIRE

**PRESENTATION DES EVOLUTIONS**

## RAPPELS

Les domaines d'action de Grand Cognac sont définis par :

La Loi : compétences obligatoires

Les conseils municipaux et communautaire: compétences supplémentaires

Ces compétences sont inscrites dans:

Les statuts: adoptés par les conseils municipaux et communautaire puis par arrêté préfectoral

L'intérêt communautaire: adopté par délibération du conseil communautaire

## LA DEMARCHE

**OBJECTIFS:**

Mise à jour pour tenir compte des évolutions législatives et intégrer des projets déjà engagés ;

Réinterroger certains équipements et compétences à mi-mandat et trois ans après la dernière modification.

## LE CALENDRIER

| | |
|---|---|
| Septembre 2021 | Séminaire de lancement |
| Depuis septembre 2021 | Propositions par les commissions thématiques |
| 29 juin 2022 | Conseil approuvant les statuts et l'intérêt communautaire |
| Jusqu'au 30 septembre 2022 | Approbation des statuts par les conseils municipaux |
| Octobre 2022 | Arrêté préfectoral |
| 1er janvier 2023 | Prise d'effet |

## Développement économique, innovation, enseignement supérieur, ESS

Nouvelle rédaction de la compétence relative à l'enseignement supérieur pour mise en cohérence avec les actions déjà engagées (pôle éco formation notamment) :

« Soutien au développement de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le territoire. »

## Tourisme, valorisation du fleuve et des rivières

Modification du périmètre d'intervention :

« Création, balisage et promotion des sentiers de randonnée conformes au PDIPR. »

« Création, gestion et promotion de parcours touristiques dans les communes labellisées. »

« Création et entretien des aménagements connexes au fleuve et à la Flow Vélo : pontons de plaisance, bornes fluviales et équipements Flow Vélo. »

Ajout de compétences : « Contribution à l'accueil et au développement d'évènements de portée suprarégionale »

Infrastructures touristiques : Nouveaux équipements : Bateau à passagers - Port de Cognac (périmètre concession actuelle), Valorisation touristique des carrières de Saint-Même-les-Carrières

Détransferts : Haltes randonneurs, tables d'orientation, sentiers d'interprétation

## Développement durable, déchets, Plan alimentaire territorial et démocratie participative

Insertion du PAT dans la compétence environnement:

« Elaboration et mise en œuvre du Plan alimentaire territorial (PAT) »

Nouvelle compétence pour permettre des actions en faveur de la biodiversité:

« Actions de portée supra-communale visant à la préservation de la biodiversité »

## Affaires générales et de l'équilibre des territoires

Voirie: Mise à jour des voies d'intérêt communautaire

Social: Hébergement des associations caritatives implantées sur le territoire

Santé: Pôle médical de la Maison de santé à Cherves-Richemont

## SPORT

Nouveaux équipements: Locaux de canoë à Vibrac, Gymnase et dojo à Segonzac

Nouvelle compétence: « Soutien à la pratique du sport handicap et du sport adapté »

## Culture et valorisation du patrimoine

Nouvel équipement:

Motte féodale à Merpins

## Enfance jeunesse

Nouvelle compétence:Soutien aux Maisons d'assistantes maternelles (MAM)

## AUTRES MODIFICATIONS

Indication des communes nouvelles (Lignières-Ambleville, Mainxe-Gondeville, Mosnac-St Simeux);

Compétences devenues obligatoires : eau, assainissement, eaux pluviales,

Mise à jour de libellés : intérêt communautaire de l'habitat suite à l'adoption du PLH, musées des savoirs faire du cognac, réseau libellus, relais petite enfance, espaces jeunes;

Possibilité pour Grand Cognac de porter un groupement de commande pour le compte des communes (Loi engagement et proximité)

# Présentation de l'activité de 2 personnes de la commune

## Eléonore, Saint-Briçoise aux doigts d'or

Après un baccalauréat artistique, Eléonore a suivi l'enseignement du lycée Jamain de Rochefort en section broderie d'or durant deux ans. Diplômée BMA (Brevet des Métiers d'Art) à l'issue de cette formation, elle tomba en arrêt devant une petite boutique à devanture de bois inoccupée depuis dix ans, située au 154 rue Aristide Briand à Cognac. Elle décida avec l'aide de ses parents d'y installer son futur atelier de broderie d'or, « Le Point de Nore », ouvert depuis le 22 juillet 2022.

Cette installation lui permet de proposer des créations exclusives et originales, car outre son savoir-faire de brodeuse (Eléonore est sortie major de sa classe de BMA), son don pour les arts graphiques lui laisse toute latitude pour créer des modèles sur mesure à la demande de ses clients.

Cette installation en Charente n'est pas due au hasard : Saint-Briçoise d'adoption, certes, mais surtout Saint-Briçoise par filiation, Eléonore revint en pays cognaçais habiter une ancienne ferme au bord du Charenton dont son arrière-arrière grand-père fit l'acquisition en 1931 au lieu-dit La Maurie. Cet ancêtre, courtier en Cognac, séduit par ce cadre unique, voyait également dans ces vastes chais le lieu idéal pour vieillir les eaux de vies.

Et par un hasard assez étonnant, l'atelier « Le Point de Nore » ouvre sa porte dans l'axe de la petite rue des Jardins ou résidaient enfant ce lointain grand père et sa sœur Jeanne… brodeuse et dentellière avertie.

Sous ces auspices réconfortants, l'atelier est devenu en quelques mois un lieu d'échange chaleureux et de plus en plus créatif, où Eléonore est heureuse de présenter sa grande passion : la broderie au fil d'or, fil de soie, pierres serties et perles chamarrées.

« Le Point de Nore » - 154 rue Aristide Briand 16100 COGNAC

Tél : 0033(0)6 19 31 30 33

Courriel : ***pointdenore@gmail.com***

Vous pouvez suivre les activités du « Point de Nore » sur Facebook et Instagram

*Lucie et Jeanne Abrard en 1906 le bébé dans le landau est René Abrard, arrière grand-père d'Eléonore.*

*Salamandre emblème de Cognac : broderie or montée sur une fibule, et son croquis préparatoire*

*Eléonore au travail et son atelier*

## Corps et Ames photographe

Photographe de mariage, portrait, reportage, événementiel, photographe de produit et culinaire. Diplômée d'école de photographie, je sais répondre à tous types de prestations photos.

Je réalise des photographies pour les familles, EVJF, couples, bébés et aussi des photos de grossesse et suis également photographe de mariages

Je maîtrise la communication des entreprises : les événements, les reportages photos, les portraits d'entreprise, objets et produits en studio.

Adresse : 1 chemin de chez Bernet 16100 Saint Brice ( adresse du parking de mon bureau)

site internet : ***www.corpsetames.fr***

## GYM ST-BRICOISE

L'hiver approche, vous avez pris de bonnes résolutions car votre corps et votre moral ont beaucoup souffert cet été de la chaleur, d'une maladie, de solitude …, aussi pour relancer agréablement la machine nous vous proposons de reprendre une activité sportive hebdomadaire très conviviale.

Nous vous informons de la reprise des cours de Gym douce séniors mixtes à compter du 7/9/22

Tous les mercredis de 9h30 à 10h30 avec Marie-Pierre (diplômée d'Etat) très à l'écoute des personnes souffrant de douleurs articulaires.

Pendant les travaux de rénovation de la Salle municipale de St-Brice, les cours seront assurés Salle Municipale de Boutiers, pensez au covoiturage qui favorise les relations humaines.

Cotisation annuelle € 70.00 après un essai gratuit sans engagement

Pour tout renseignement, contactez le 06.70.42.84.13 ou 07.61.93.87.28

On compte sur vous

## L'Amicale des Anciens Combattants de Saint-Brice

Anniversaire des 100 ans du monument aux morts de Saint-Brice.

Habitués que nous sommes à son éternelle immobile compagnie, nous passons devant lui, souvent sans un seul regard, sauf parfois lorsque notre oeil est attiré par la présence à son pied de gerbes de fleurs.

Erigé au centre de notre commune en 1922, il a vu grandir des générations de citoyennes et citoyens, rappelant à chacune et chacun le sacrifice de nos ainés.

Cette année le 11 novembre nous donne l'occasion de célébrer ses 100 ans de vie.

Histoire également de l'amicale des Anciens Combattants de Saint-Brice créée en 1945, après celle de 1914, par Monsieur Kilian HENNESSY.

Un livret relatant ces événements sera édité.

Le président de l'Amicale des Anciens Combattants de Saint-Brice

Jean Marie Hoffmann

# ANNUAIRE DES ASSOCIATIONS

## De la commune de SAINT-BRICE

**A.L Saint-Brice Football**
Pdt : Benoit BECUE
42, Chemin d'Olivet
16200 REPARSAC
Tel : 06.50.08.83.98
benoit.becue@orange.fr

**Club Laï Muoï**
Pdt : Rigaud Grégory
1 rue du Four
16100 Saint-Brice
Tel : 06.29.97.21.58
laimuoisaintbrice@gmail.com

**Les Amis de l'Église de Saint-Brice**
Pdte : Catherine Smith
1 Chemin d'Uffaut
16100 Saint-Brice
Tel : 05.45.32.57.53.
csmith6931@gmail.com

**Inter Associations**
Pdt : Daniel Diaz
16, Route de Nercillac
16100 Saint-Brice
Tel : 05.45.81.43.99
daniel.diaz938@orange.fr

**Amis Lointains**
Pdte: Maryse Lainé
49 bis, route de la Maurie
16100 Saint-Brice
Tel : 05.45.32.01.06
amis.lointains@laposte.net

**Gymnastique Saint-Bricoise**
Pdte : Marie-Thérèse Rolland
27, Rue de la Chagnaie
16200 Nercillac
Tel : 06.70.42.84.13
Correspondante :
Françoise Jacquot
Michel-jacquot@bbox.fr

**La Boule Saint Briçoise**
Pdt : M.Jacky LAROCHE
3, Les Grandes Versennes
16100 Saint-Brice
Tel : 06.76.86.36.22
jmbe.laroche@orange.fr

**Comité de Jumelage**
Pdte: Catherine Mattéi
4 allée des Meuniers
16100 Saint-Brice
Tel : 06 68 81 24 64
catmatt@orange.fr

**Club du 3ème Age**
Pdte : Odile Renou
7 Rte de la Maurie
16100 Saint-Brice
Tel : 05.45.32.00.42
Correspondante :
Marcelle Delmas
delmas.marcelle@orange.fr

**Anciens Combattants**
Pdt : Jean-Marie Hoffmann
10, Route de la Roche
16100 Saint-Brice
Tel : 05.45.32.03.58
jean-marie-hoffmann@orange.fr

**Les amis de l'Abbaye de Châtres**
Pdt : Guillaume de Jarnac de Gardépée
Logis de Gardépée
16100 Saint-Brice
guillaumedejarnac@gmail.com

**Parents d'Elèves**
Pdte : Virginie Chambord
35, rue de la Maurie
16100 Saint-Brice
Tel : 06.70.27.62.23
vivi.c14@hotmail.fr

Madame, Monsieur,

Monsieur le Maire de Saint-Brice
a le plaisir de vous inviter au traditionnel
**« Repas des Anciens »** qui sera servi au **restaurant de la Courtine**
Allée Fichon à COGNAC :

**DIMANCHE 18 DÉCEMBRE 2022**
**à 12 H 00**

---

Seules les personnes **à partir de 70 ans** sont invitées

Afin de nous permettre d'organiser au mieux cette journée,

nous vous demandons d'adresser, ou de déposer, le coupon

ci-dessous dûment complété, à la Mairie de Saint-Brice,

**AVANT LE MARDI 13 DÉCEMBRE 2022**

**Attention nombre limité à 90 personnes**

La distribution des colis se fera à la mairie pour ceux qui n'assisteront pas au repas :

le vendredi 06 janvier 2023 de 10 H 00 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 17 H 00

✂==========

COUPON A RETOURNER A LA MAIRIE DE SAINT-BRICE

**AVANT LE MARDI 13 DÉCEMBRE 2022**

Monsieur et / ou Madame
**(mentionner le nom)**

Date de naissance de Monsieur :
Date de naissance de Madame :

Participe ☐

Ne participe pas mais prend son colis ☐

Ne participe pas et ne prend pas son colis ☐

# RENSEIGNEMENTS UTILES A CONSERVER

## *RECENSEMENT MILITAIRE :*

Depuis la suspension du service national, *le recensement militaire est obligatoire et universel,* concerne garçons et filles dès l'âge de 16 ans, et jusqu'à trois mois au-delà de la date anniversaire, à la mairie de leur domicile sur présentation d'une pièce d'identité nationale. Après la journée :

Défense et Citoyenneté (J.D.C ex J.A.P.D.), en principe l'année suivant le recensement, le jeune administré reçoit un Certificat de participation à la J.D.C.

*Cette démarche citoyenne permet l'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.*

## *REGLES de VOISINAGE :*

***Pour la sécurité des piétons et pour la bonne visibilité des usagers de la route, les propriétaires sont invités à tailler leurs haies à l'aplomb de leur clôture.***

*L'article 17 de l''arrêté préfectoral du 20 Avril 1999* définit les règles en matière de bruits de voisinage.

***Pour les travaux bruyants de bricolage ou de jardinage, les horaires à respecter sont les suivants :***

| | | |
|---|---|---|
| Jours ouvrables | 8h00 – 12h00 | 14h30 – 19h30 |
| Samedis | 9h00 – 12h00 | 15h00 – 19h00 |
| Dimanches et jours fériés | 10h00 – 12h00 | |

*L'article 15 de ce même arrêté* : Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage et ceci de jour comme de nuit.

***Il est également rappelé l'interdiction formelle de faire brûler en agglomération branchages ou autres détritus de jardins. Se rapprocher de la mairie pour les cas particuliers.***

# RENSEIGNEMENTS UTILES A CONSERVER

| | |
|---|---|
| *GENDARMERIE* | 17 ou 05.45.82.01.86 |
| www.facebook.com/ Gendarmerie Charente | |
| *POMPIERS* | **18** ou **05.45.35.14.83** |
| *SAMU* | **15** ou **05.45.36.75.75** |
| *POLE EMPLOI* | **3949 ou 05.45.35.86.36** |
| *SOUS PREFECTURE* | |
| **Cognac** | **05.17.20.33.94** |
| *ASSISTANTE SOCIALE* | **05.16.09.51.25** |

| | |
|---|---|
| *PAROISSE :* | |
| Père Pierre-Marie Robert | |
| Père Franck Certin | **05.45.82.05.71** |
| *S P A refuge de Bonbonnet à* | |
| **Ars 16130** | **05.45.82.74.17** |
| *CALITOM* | **n°vert 0.800.500.429** |
| *DECHETTERIE* | |
| **Châteaubernard** | **05.45.35.98.60** |
| *MAIRIE* | **05.45.32.01.03** |
| **Saint-Brice** | **Fax 05.45.36.25.03** |

*Ouverture de la mairie au public :*

*Le lundi et le vendredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00*
*Le mardi et le jeudi de 10h00 à 12h00*
*Fermeture le mercredi.*

mairie.saintbrice.16@wanadoo.fr
www.saint-brice16.fr
MD

| | | | |
|---|---|---|---|
| *ECOLE MATERNELLE* | **05.45.32.01.10** | *BIBLIOTHEQUE* | **05.45.36.97.40** |
| *ECOLE PRIMAIRE* | **05.45.32.02.56** | *ATELIER COMMUNAL* | **05.45.36.24.33** |
| *SALLE MUNCIPALE* | **05.45.35.30.09** | *CANTINE* | **05.45.36.08.64** |

**CALENDRIER COLLECTE DES DECHETS : Conteneurs conformes à la norme NF EN840-1**

**Le MERCREDI matin : Déchets ménagers courants**

**Le LUNDI matin : Sacs jaunes (papiers, cartons et certains plastiques et métaux)**

1) ***Pensez à sortir vos conteneurs la veille au soir du jour de ramassage***
2) ***Pensez à rentrer vos conteneurs le jour du ramassage***

***Décalage d'une journée du jour de ramassage après un jour férié***

**L'éclairage public est coupé de 23h à 6h**

***Si vous constatez des dysfonctionnements, relevez le numéro du poteau, prévenez la Mairie au secrétariat 05.45.32.01.03***